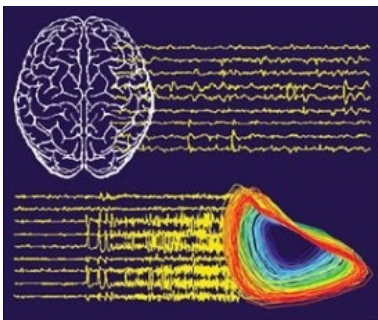


<https://www.ricochets.cc/Linky-un-avenir-rayonnant.html>



Linky : un avenir rayonnant !

- Les Articles -



Date de mise en ligne : jeudi 1er mars 2018

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

Comment se faire engueuler de toute part ? Le journalisme est certainement l'un des meilleurs moyens. C'est un travail honorable que fournit Marlène Honorat, à propos du capteur Linky, dans la dernière livraison du Crestois. Les philosophes ont toutefois coutume de dire que l'erreur réside dans ce que l'on oublie.

Quelques affirmations auraient ainsi mérité moins de bécarres et plus de bémols. On écrit ainsi qu'il n'est pas possible de refuser l'installation du capteur Linky. Les collectivités locales ayant voté ce refus se placeraient dans l'illégalité.

« Elles ont été rappelées à l'ordre par la Direction Générale des Collectivités Locales, en avril dernier. La DGCL a clairement énoncé que même si les compteurs appartiennent aux autorités organisatrices de distribution (AOD) d'électricité, les collectivités territoriales ne peuvent pas s'opposer au déploiement de Linky.

En effet, ces AOD, ont conclu un contrat de concession avec le gestionnaire du réseau, ENEDIS lui confiant le droit de développer et d'exploiter le réseau. S'opposer à l'installation de Linky reviendrait donc à rompre unilatéralement [les termes de ce contrat](#) ».

Etrange argumentaire. Pour deux raisons de droit essentielles. La première est qu'il n'existe de contrats qu'entre deux parties libres de contracter. Or dès lors qu'ENEDIS est en situation de monopole, il faut en droit s'interroger s'il subsiste quel que contrat que ce soit. A moins de s'appeler Hobbes, ce « philosophe » qui prétend que l'esclavage est un contrat entre la victime et son maître, peut-il exister quoi que ce soit qui ressemble à un contrat dès lors qu'un des contractants tient un pistolet sur la tempe de l'autre ? Existe-t-il des contrats avec un prestataire en situation monopolistique ?

En second lieu, un contrat possède une substance : la modifier unilatéralement, c'est briser le contrat. Dès lors que l'installation du Linky introduit des paramètres techniques, économiques - et notamment la modification profonde et illégale de l'objet social d'ENEDIS, l'acquisition forcée (vol ?) de données personnelles - et politiques (surveillance de la vie privée des citoyens), il devient douteux qu'aucun contrat subsiste.

Le droit, au surplus, est une matière plastique en constante évolution :

le 3 août 1789, les privilèges étaient légaux.

Le 4 août au soir, ils ne l'étaient plus.

Le 15 janvier 1793 au matin, Louis Capet était roi et entier.

Le 21 au soir, il n'était plus ni l'un ni l'autre.

Or, surtout depuis le coup d'Etat qui vit le « Parlement » renverser le refus souverain et populaire de la « constitution » de la Communauté économique européenne, il existe un doute extrême et général au sein de la population quant à la légitimité républicaine et démocratique des instances exécutives et législatives. Dès lors quelle est la légitimité de la Direction générale des collectivités locales, émanation de l'Exécutif, surtout au vu du [comportement de certains grands commis de la République](#).

Arithmétique du poison

Un thème que n'aborde pas le Crestois est celui de l'électro-sensibilité, pourtant central, puisqu'il menace la santé de chacun. Il est douteux que les ingénieurs du Linky possède les instruments conceptuels et analytiques leur permettant d'en mesurer les risques. Ces gens en sont encore à Copernic, sans avoir intégré les développements les outils de la mathématique du complexe, notamment en ce qu'elles concernent le vivant.

(Voir par exemple les actes de certains Colloques de Cerisy, dont plusieurs furent consacrés aux [mathématiques du vivant](#))

On lit dans la prose ingénieure, à défaut d'être ingénieuse, des arguments confondant de bêtise : ainsi un émetteur/récepteur Linky ne rayonnerait pas plus qu'un téléviseur. C'est un peu comme dire que deux doses de poison ne s'additionnent pas ! C'est oublier qu'une ville comme Crest se comportera comme un immense émetteur/résonateur radio-électrique, aux influences délétères et cumulatives, auxquelles nul ne pourra se soustraire ! A moins que notre corps ne soit pas constitué principalement d'ions et de molécules polaires - l'eau en est une - on ne voit pas par quel miracle l'agitation électro-magnétique n'aurait pas d'influence !

Il y a eu beau temps que le monde mécanique de la causalité linéaire a disparu. Le professeur Séralini fut l'un des premiers, voici une ou deux décennies, à introduire la dimension de toxicité multifactorielle. Il dénonçait également le caractère non-scientifique - voire farfelu - des normes sanitaires : en substance, si un produit ne tuait pas un rat au bout de dix jours, on divisait par 100 la dose administrée et la déclarait non toxique pour l'homme. Du pur obscurantisme magico-religieux. C'est pourtant ainsi que sont déterminées les normes sanitaires ! Au surplus, il est désormais connu que les hormones agissent puissamment (sinon nous serions morts), à des doses bien inférieures en magnitude à celles fixées par les normes. Redisons-le : les normes sont une croyance, une superstition, une patte de chouette clouée à la porte !

Sans omettre l'intérêt qu'ont certains à mentir : ainsi, lors d'un épisode caniculaire récent, on a tout simplement relevé la température normative des effluents nucléaires. Les poissons n'avaient qu'à s'adapter fissa ! Sommes-nous des poissons ?

Le parallélisme des témoignages de la survenue des symptômes décrite par les électro-sensibles est frappante, au-delà de la variété des manifestations. Imaginer que le corps se comporte comme une machine simple répondant linéairement à tel ou tel stimulus ou perturbation, sans que « l'esprit », les sensations, les émotions soient affectées, c'est tout simplement nourrir une vision archaïque et périmée de la personne, et notamment des rapports du corps et de l'esprit, pôles pourtant d'un même continuum, à l'instar de l'énergie et de la matière. [1]

Incendies, chaos et vagues scélérates

Enfin, dernier point inquiétant : les incendies de Linky. L'électricien, aura spontanément tendance à les attribuer à une pause défectueuse, et ce d'autant plus qu'elle est effectuée par des bras cassés payés au rendement. Pourtant, la lecture des documents anglo-saxons disponibles sur internet ne laisse pas de frapper : les incendies se produisent partout, régulièrement.

Or - désolé, ça risque de devenir un poil technique - les machines électriques modernes - informatique, transistors de puissance, hachage de phase, etc - produisent des formes d'onde qui n'ont plus grand-chose à voir avec ce que l'électricien d'antan connaissait. Ainsi, dans un immeuble tertiaire, il peut se produire que le conducteur de terre conduise par bouffée plus de courant que la phase. Les courants modernes sont aussi caractérisés par l'importance des harmoniques ternaires. Quand les harmoniques binaires classiques s'annulent par paire opposées, rien de tel ne se produit avec des composantes ternaires ! Se pourrait-il alors qu'elles se composent et s'additionnent, un peu à la manière des vagues scélérates dans l'océan, initiant à certains noeuds ou branches du réseau des surintensités transitoires extrêmes, cause de ces incendies ?

L'auteur de ces lignes a lui-même observé à Salettes, près la Bégude de Mazenc, le battement électrique extrêmement impressionnant, à une fréquence d'environ 10 HZ, d'une alimentation électrique en bout de ligne. Il est

notoire qu'ERDF/ENEDIS ne communique jamais sur ces perturbations qui, reconnues, engageraient sa responsabilité. Certaines installations sont régulièrement foudroyées, résultat d'interactions topologiques complexes entre champs électriques naturels (atmosphériques, telluriques) et champs artificiels. L'auteur connaît ainsi une habitation, au nord de Romans, construite sur une moraine (sable + gravier notablement non conducteurs, d'où des valeurs de champs électriques élevés) sur laquelle court parallèle une ligne d'alimentation électrique. Trois départs de feu, depuis un compteur, liés à des foudroiements, se sont produits en une poignée d'année, laissant les propriétaires désespérés, leur bien n'ayant plus de valeur.

Priez de n'être pas dans une de ces configurations, dont tout est ignorée, et le restera, tant sont imprégnées de la culture du secret les anti-démocrates de la techno-structure, dans un pays où les nuages radio-actifs s'arrêtent à la verticale des frontières ! Démocratie et transparence sont bonnes, même pour l'électricité.

Nous sommes désormais habitués à des réseaux stables. Ce ne fut pas toujours le cas. TV Val de Drôme, dans une de ses livraisons, rapporte des exemples de moment où l'électricité s'assèche à Beaufort sur Gervanne, comme lorsque du robinet ou de l'arroseur ne sort plus qu'une pissette, en raison par exemple, d'une Drôme pillée par des piscines surdimensionnées...

Or, dès les années 80, le physicien [David Ruelle](#), spécialiste de la théorie du chaos, avertit contre les possibilités de [fonctionnement erratiques](#), et potentiellement catastrophiques, des réseaux électriques.

Les ingénieurs électriciens auront beau-dire que le Linky est justement là pour prévenir ces risques : mais ne serait-ce pas plutôt le contraire ? Le Linky ne serait-il pas un dangereux vecteur d'instabilité électrique, aux conséquences potentiellement catastrophiques ? Que se produirait-il si une onde électrique scélérate remontait jusqu'à une centrale nucléaire ?

Linky contre démocratie

Pourquoi finalement, un tel acharnement à installer à tout prix le Linky ? C'est que les cliques technocratiques - que typifie George Besse - dont le « capteur communicant » est le bébé, sont aux abois. Elles traînent derrière elles une longue liste d'échecs coûteux, au premier rang duquel le nucléaire, en déconfiture complète. Pour assurer la fortune et le pouvoir d'une poignée asociale, le nucléaire coûte à chaque Français, né ou à naître - voir Bure, et l'impossible élimination des déchets - des centaines d'euros chaque année. Sans compter la menace de destruction nucléaire, chaque jour plus certaine. Rappelons encore qu'il ne s'est produit à ce jour que des accidents « mineurs », fussent-ils de la magnitude de Tchernobyl, où des hommes moururent en tentant d'empêcher la pénétration du corium (magma métallique fissile) dans la croûte terrestre. Pénétration qui signifierait l'anéantissement de la vie humaine à une échelle au moins continentale. Comment qualifier la prise d'un tel risque, sinon de criminelle ?

Le Linky est, pour ces extrémistes haïssant la démocratie, une fuite en avant désespérée. D'autant plus désespérée qu'il s'agit d'une impasse. Car sous le prétexte de mieux gérer l'énergie, le Linky, lui-même consommateur d'énergie directe et grise (leur durabilité n'excède pas quelques années) promet un monde si avide et gourmand en énergie qu'il sera tout simplement insoutenable.

Post-scriptum :

Illustration : [Cerveau et chaos](#)

[1] Lire par exemple : Le cerveau des émotions, de Joseph LeDoux, chez Odile Jacob